GRAPHIC STANDARDS MANUAL
for Editorial Media Only

MANUEL DES NORMES GRAPHIQUES
à l'usage exclusif
des médias d'information

Version 2.0 (05/2005)

THE VANCOUVER 2010™ OLYMPIC GAMES EMBLEM

L'EMBLÈME DES JEUX OLYMPIQUES DE 2010 À VANCOUVER[MC]

vancouver 2010

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

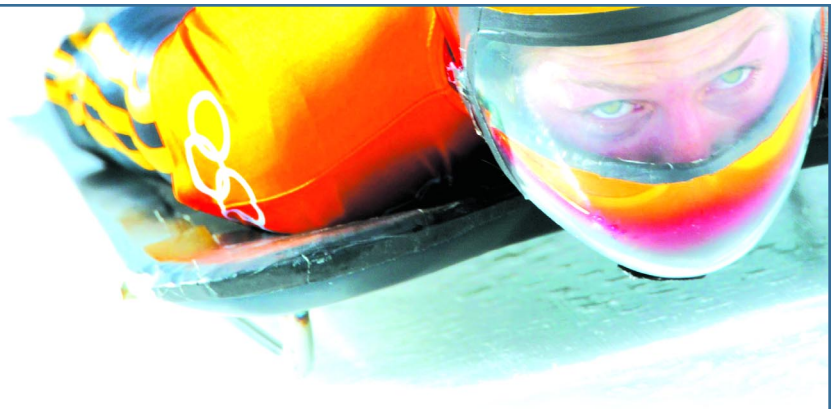

Introduction	2	*Introduction*	*2*
About this Graphic Standards Manual	3	*À propos du Manuel des normes graphiques*	*3*
The Vancouver 2010 Olympic Games Emblem	4	*L'emblème des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver*	*4*
Terminology	6	*Terminologie*	*6*
Preferred Emblem	7	*Emblème préféré*	*7*
Typography	9	*Typographie*	*9*
Colour Palette	10	*Palette de couleurs*	*10*
Use of Colour Versions	12	*Utilisation des versions couleur*	*12*
Inquiries	14	*Demandes de renseignements*	*14*

IMPORTANT NOTICE: The Vancouver 2010 Olympic Games Emblem and this Graphic Standards Manual may be used only by authorized persons as explained in this manual.

™Trademark © Copyright 2005, Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games. Used under Licence. All Rights Reserved.

AVIS IMPORTANT: *L'emblème des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et le présent Manuel des normes graphiques ne peuvent être utilisés que par les personnes autorisées, selon les indications fournies dans ce Manuel.*

MC Marque de commerce © 2005, Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Utilisée sous licence. Tous droits réservés.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Every two years, the Olympic Games bring the countries of the world together in a celebration of the human spirit and global friendship. Founded on the principle of promoting peace through sport, the Olympic Games have become the most far-reaching and unifying event on earth.

On July 2, 2003, the city of Vancouver, Canada was selected as Host City of the XXI Olympic Winter Games and the X Paralympic Winter Games. In 2010, the world will turn to Vancouver, Whistler, and all of Canada to find inspiration in the passion and achievements of Olympic athletes, and to experience the spirit of a country working together to offer its best to the world.

Like the stage of a magnificent theatre, the visual images, pageantry and icons that surround the Olympic Games are part of their magic. They draw us into the drama and history that is taking place before us, and they express the unique character of each Games and its Host Nation. The image of Canada's Games – our land, our people, and our vision – begins with the Emblem of the 2010 Olympic Games.

The Emblem will be one of our most visible ambassadors. It will be seen by more than two billion people from around the world on the Olympic broadcasts. It will beautify the Games' Ceremonies, festivals, and competition sites, and it will adorn the uniforms of thousands of volunteers, staff and athletes. The Emblem – in conjunction with the entire 2010 design program – will bring our story to life from now through 2010, and will help create a spectacular setting for the Olympic experience.

This Graphic Standards Manual – and those that will follow – will establish the required visual representation of the XXI Olympic Winter Games and X Paralympic Winter Games. Strict adherence to these standards will communicate a clear, consistent message about the Vancouver 2010 Winter Games and the people who are organizing and supporting them. With a unified commitment to the most disciplined, high-quality treatment of the Vancouver 2010 graphic identity, we will all help uphold and strengthen the image and integrity of our endeavour.

Tous les deux ans, les Jeux olympiques réunissent les pays du monde entier à l'occasion d'une véritable célébration de l'esprit humain et de l'amitié internationale. Inspirés du principe qui consiste à promouvoir la paix par l'intermédiaire du sport, les Jeux olympiques sont devenus l'événement le plus rassembleur de la planète.

Le 2 juillet 2003, la ville de Vancouver, au Canada, a été choisie comme Ville hôte des XXIe Jeux olympiques et des Xe Jeux paralympiques d'hiver. En 2010, la planète toute entière se tournera vers Vancouver, Whistler et l'ensemble du Canada pour s'inspirer de la passion et des réalisations des athlètes olympiques tout en découvrant la solidarité d'un pays œuvrant à l'unisson pour offrir ce qu'il a de mieux au monde entier.

Comme la scène d'un magnifique théâtre, les images, l'apparat et les symboles entourant les Jeux olympiques contribuent à l'atmosphère magique qui entoure cet événement. Ils nous plongent dans l'action et les événements historiques qui se déroulent sous nos yeux, et ils expriment le caractère unique de ces Jeux et de la Nation hôte. L'image des Jeux olympiques du Canada – notre vaste contrée, notre peuple et notre vision – se fonde sur l'emblème des Jeux olympiques de 2010.

L'emblème sera l'un de nos ambassadeurs les plus visibles. Il sera vu par plus de deux milliards de personnes de tous les coins du monde lors de la diffusion des Jeux. Il donnera de l'éclat aux cérémonies, aux festivals et aux sites de compétition, et ornera les uniformes des milliers d'athlètes, de bénévoles et de membres du personnel. L'emblème, ainsi que l'ensemble du programme de design de Vancouver 2010, nous représentera tout au long de notre odyssée vers 2010 et nous aidera à mettre en place un cadre spectaculaire pour les Jeux olympiques.

Le présent Manuel des normes graphiques, et ceux qui suivront, établira les normes de représentation visuelle des XXIe Jeux olympiques et des Xe Jeux paralympiques d'hiver. Le respect absolu de ces normes communiquera un message clair et cohérent à propos des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver et des gens qui les organisent et les appuient. En prenant l'engagement unanime de faire montre de la plus grande rigueur et du plus grand respect à l'égard de l'identité visuelle de Vancouver 2010, nous contribuerons à renforcer l'image et l'intégrité de notre projet.

ABOUT THIS GRAPHIC STANDARDS MANUAL

À PROPOS DU MANUEL DES NORMES GRAPHIQUES

This Graphics Standards Manual issued by the Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games (**"VANOC"**) provides standards, requirements and guidelines for use of the Vancouver 2010 Olympic Games Emblem (the **"Emblem"**) by members of the print, broadcast and electronic media for editorial purposes only and strictly in accordance with VANOC's News Media Marks Usage Guidelines (the **"Media Guidelines"**).

MEMBERS OF THE PRINT, BROADCAST AND ELECTRONIC MEDIA MAY USE THE EMBLEM ONLY AS EXPRESSLY PERMITTED BY THE MEDIA GUIDELINES (FOR EDITORIAL PURPOSES ONLY). COMPLIANCE WITH THIS MANUAL IS REQUIRED BY THE MEDIA GUIDELINES. THE MEDIA GUIDELINES REMAIN THE ULTIMATE AUTHORITY REGARDING THE USE OF THE EMBLEM BY MEMBERS OF THE PRINT, BROADCAST AND ELECTRONIC MEDIA, AND IMPOSE ADDITIONAL RESTRICTIONS AND REQUIREMENTS REGARDING THE USE OF THE EMBLEM. ALL USES OF THE EMBLEM MUST COMPLY WITH THE MEDIA GUIDELINES AND THIS MANUAL.

Only members of the print, broadcast and electronic media authorized to use the Emblem pursuant to the Media Guidelines may use this Manual. This Manual does not apply to any other users of the Emblem or derivative marks, each of whom must comply with the terms and conditions of the written agreements that grant them permission to use the Emblem or derivative marks and other applicable graphics standards documents (which contain different standards and requirements).

This Manual (version 1.0) addresses the use of the Emblem only. The use of other marks of the 2010 Winter Games and the Olympic and Paralympic Movements will be addressed in later versions of this Manual.

This Manual may be revised by VANOC from time to time. Please ensure that you are using the most current version of this Manual by contacting VANOC using the contact information set forth on Page 14 of this Manual.

*Le Manuel des normes graphiques rédigé par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver (**« COVAN »**) établit les normes, les exigences et les lignes directrices relatives à l'usage exclusif de l'emblème des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (l'**« emblème »**) par les membres des médias imprimés, radiotélévisés et électroniques à des fins éditoriales uniquement et conformément aux Lignes directrices relatives à l'utilisation des marques à l'intention des médias d'information du COVAN (**« Lignes directrices à l'intention des médias »**).*

LES MEMBRES DES MÉDIAS IMPRIMÉS, RADIOTÉLÉVISÉS ET ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT UTILISER L'EMBLÈME QU'AUX FINS EXPRESSÉMENT PERMISES DÉFINIES DANS LES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDIAS (À DES FINS ÉDITORIALES SEULEMENT). LE RESPECT DES NORMES ÉNONCÉES DANS CE MANUEL EST EXIGÉ EN VERTU DES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDIAS. EN TOUTES CIRCONSTANCES, LES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDIAS ONT PRÉSÉANCE ET IMPOSENT DES RESTRICTIONS ET DES EXIGENCES ADDITIONNELLES EN CE QUI A TRAIT À L'UTILISATION DE L'EMBLÈME PAR LES MEMBRES DES MÉDIAS IMPRIMÉS, RADIOTÉLÉVISÉS ET ÉLECTRONIQUES. TOUTES LES UTILISATIONS DE L'EMBLÈME DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDIAS ET À CE MANUEL.

Seuls les membres des médias imprimés, radiotélévisés et électroniques autorisés à utiliser l'emblème en vertu des Lignes directrices à l'intention des médias peuvent utiliser ce manuel. Ce manuel n'est pas destiné aux autres utilisateurs de l'emblème ou des marques dérivées, lesquels doivent respecter les conditions de l'entente écrite leur accordant l'autorisation d'utiliser l'emblème et les marques dérivées, et celles de tout autre document applicable aux normes graphiques (et contenant différentes normes et exigences).

Ce manuel (version 1.0) traite uniquement de l'utilisation de l'emblème. L'utilisation des autres marques des Jeux d'hiver de 2010 et des Mouvements olympique et paralympique sera abordée dans les versions ultérieures du manuel.

Des changements pourront être apportés occasionnellement à ce manuel par le COVAN. Veuillez vous assurer que vous utilisez bien la version la plus récente du manuel en communiquant avec le COVAN, dont les coordonnées sont fournies à la page 14 du manuel.

THE VANCOUVER 2010 OLYMPIC GAMES EMBLEM

L'EMBLÈME DES JEUX OLYMPIQUES DE 2010 À VANCOUVER

ILANAAQ For centuries, the Inuit people of Canada's Arctic stacked rock in human form to create the inukshuk, a steadfast guidepost that provided direction across the vast horizons of the North. Over time, the inukshuk has become a symbol of hope and friendship, an eternal expression of the hospitality of a nation that warmly welcomes the people of the world with open arms every day.

With the deepest appreciation for Canada's aboriginal heritage and for the joy Canadians share in celebrating winter's snow and ice, the emblem of the Vancouver 2010 Olympic Winter Games is a contemporary interpretation of the inukshuk. It is called "ILANAAQ", which is the Inuit word for friend.

Ilanaaq reflects the friendly spirit and soul of Canada and our dreams for the XXI Olympic Winter Games in Vancouver. From Nunavut to Newfoundland to the shores of Vancouver's English Bay, the inukshuk offers the welcome of a nation shaped and inspired by our diverse cultures.

Ilanaaq also represents the deep connection between Canadians and our breathtaking natural environment. With its arms reaching for the sky, Ilanaaq is rooted in the land that supports our lives and lifts our souls. Its vibrant colours reflect the rich Canadian landscapes, and particularly those of the Games' host region. British Columbia's spectacular islands, ocean, forests and mountains are represented by green and blues. The red represents Canada's signature maple leaf, and the gold evokes images of the brilliant sunrises that paint the city skyline and snowcapped mountain peaks from Vancouver to Whistler.

Like the athletes and the Games, Ilanaaq's strength comes from the teamwork and collaboration of many. Each stone relies on the other to support the whole, but the unified balance is strong and unwavering. Traditionally, the inukshuk was the creation of a group of people working towards one goal, hoping to serve others with their legacy. This best describes our hope for these Games.

This is Ilanaaq – the Official Emblem of the Vancouver 2010 Olympic Winter Games. This is the symbol of Canada's Games – our friend who will help us greet the world in 2010.

ILANAAQ *Pendant des siècles, les peuples inuit de l'Arctique canadien ont édifié des structures de pierre évoquant la silhouette humaine appelées inukshuk, destinées à servir de points de repère aux voyageurs parcourant les vastes espaces du Grand Nord. Au fil des ans, l'inukshuk est devenu un symbole d'espoir et d'amitié, l'expression éternelle de l'hospitalité d'une nation qui accueille les peuples du monde entier à bras ouverts.*

L'emblème des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver offre une interprétation contemporaine de l'inukshuk, imprégnée d'un profond respect pour le patrimoine autochtone du Canada et de la joie que les Canadiens ont à célébrer les neiges et les glaces de l'hiver. Il porte le nom de « ILANAAQ », qui signifie « ami » en inuit.

Ilanaaq reflète l'âme et l'esprit chaleureux du Canada et incarne les rêves que nous entretenons en vue des XXIe Jeux olympiques d'hiver à Vancouver. Du Nunavut à Terre-Neuve, en passant par les rives de la baie English de Vancouver, l'inukshuk transmet le message de bienvenue d'une nation façonnée par différentes cultures.

Ilanaaq symbolise également le lien profond qui existe entre les Canadiens et leur magnifique environnement naturel. Bras levés vers le ciel, Ilanaaq est bien enraciné dans la terre nourricière qui exalte nos âmes. Ses couleurs vibrantes sont le reflet des paysages grandioses du Canada, et plus particulièrement des paysages de la région hôte des Jeux. Le vert et le bleu représentent les îles, l'océan, les forêts et les montagnes spectaculaires de la Colombie-Britannique. Le rouge représente la feuille d'érable du drapeau canadien, tandis que l'or évoque les levers de soleil qui embrasent la silhouette de la ville et les sommets enneigés des montagnes, de Vancouver à Whistler.

À l'image des athlètes et des Jeux, la force d'Ilanaaq repose sur le travail d'équipe et la collaboration. Chaque pierre prend appui sur les autres et contribue au tout, mais c'est la cohésion de l'ensemble qui lui confère un équilibre immuable. Traditionnellement, l'inukshuk était le fruit du travail d'un groupe œuvrant dans un but commun en vue de léguer un héritage durable à la postérité. Voilà ce qui décrit le mieux notre vision des Jeux du Canada.

Voici Ilanaaq, l'emblème officiel des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Il est le symbole des Jeux olympiques du Canada et l'ami qui nous aidera à souhaiter la bienvenue au monde entier en 2010.

An authentic Inuit inukshuk on the waterfront at Vancouver's English Bay, a gift to the city from the Northwest Territories to commemorate Expo 86.

Un authentique inukshuk inuit situé en bordure de la baie English de Vancouver, un cadeau offert à la ville par les Territoires du Nord-Ouest pour commémorer Expo 86.

TERMINOLOGY

TERMINOLOGIE

The Vancouver 2010 Olympic Games Emblem ("The Emblem")

L'emblème des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver (« L'emblème »)

The Vancouver 2010 Symbol — *Le symbole de Vancouver 2010*

The Vancouver 2010 Logotype — *Le logotype de Vancouver 2010*

The Olympic Trademark — *La marque olympique*

The Vancouver 2010 Olympic Winter Games Emblem is comprised of three elements:

- The Vancouver 2010 Symbol
- The Vancouver 2010 Logotype
- The Olympic Trademark

The Emblem as a whole and each part of the Emblem ("ILANAAQ", the Olympic Rings and the phrase "Vancouver 2010") are protected by copyright, trademark and similar laws in Canada and internationally, and are subject to various copyright and trademark registrations and applications in Canada and internationally. In order to preserve those protections and rights, the English and French trademark symbol "TM/MC" must be permanently displayed in every reproduction of the Emblem and the graphic specifications contained in this manual must be respected. (The size of the "TM/MC" is 15% of the size of the Logotype.)

L'emblème des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver est composé de trois éléments :

- *Le symbole de Vancouver 2010*
- *Le logotype de Vancouver 2010*
- *La marque olympique*

L'emblème dans son intégralité et chacun des éléments de l'emblème (« ILANAAQ », les anneaux olympiques et l'expression « Vancouver 2010 ») sont protégés par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur et les marques de commerce, de même que par d'autres lois similaires, et sont l'objet de nombreux enregistrements et dépôts de demande de droits d'auteur et de marques commerciales aux niveaux national et international. Afin de préserver ces protections et ces droits, les symboles anglais et français relatifs à la marque de commerce (« TM/MC ») doivent être inscrits de façon permanente sur toute reproduction de l'emblème, et les spécifications graphiques comprises dans ce manuel doivent être respectées. (La taille du signe « TM/MC » est fixée à 15 % de la taille du logotype.)

PREFERRED EMBLEM

EMBLÈME PRÉFÉRÉ

The preferred version of the Vancouver 2010 Olympic Games Emblem has the following features: Symbol centred above the Logotype, with the Olympic Trademark placed below. This version should be used above all others whenever size permits.

La version préférée de l'emblème des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver présente les caractéristiques suivantes : le symbole est centré au-dessus du logotype, tandis que la marque olympique figure au-dessous. Cette version devrait être utilisée avant toute autre lorsque le format le permet.

PREFERRED EMBLEM

Proportions and minimum sizes

EMBLÈME PRÉFÉRÉ

Proportions et dimensions minimales

CLEAR SPACE FOR THE PREFERRED VERSION To guarantee the Emblem's legibility and integrity, a minimum distance from any other graphics must be respected: the "clear space" in which other elements cannot be placed. The minimum free space "x" is defined by the diametre of one Olympic ring.

ESPACE RÉSERVÉ À LA VERSION PRÉFÉRÉE *Pour garantir la lisibilité et l'intégrité de l'emblème, un espace minimal doit être respecté entre ce dernier et tout autre élément graphique : l'« espace réservé » dans lequel aucun autre élément ne peut être inséré. L'espace libre minimal « x » est défini par le diamètre d'un anneau olympique.*

	Proportions	*Proportions*
5.00x	Symbol	*Symbole*
0.50x	Distance	*Distance*
0.40x	Logotype	*Logotype*
0.50x	Distance	*Distance*
1.50x	Olympic trademark	*Marque olympique*

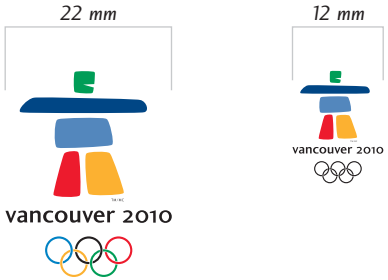

MINIMUM SIZES FOR THE PREFERRED VERSION The minimum width of the full colour version is 22 mm. Below this limit, the full-colour version must be used with the solid black monochromatic version of the Olympic Trademark. In any event, the overall width of the Preferred Version must not be less than 12 mm.

DIMENSIONS MINIMALES DE LA VERSION PRÉFÉRÉE *La largeur minimale de la version en cinq couleurs est de 22 mm. En-deçà de cette limite, la version en cinq couleurs doit être utilisée avec la version monochrome en noir uni de la marque olympique. Dans tous les cas, la largeur totale de la version préférée ne doit pas être inférieure à 12 mm.*

TYPOGRAPHY

TYPOGRAPHIE

PRIMARY FONT
POLICE DE CARACTÈRES PRINCIPALE

Charlotte Sans Bold Plain

a b c d e f g h i
j k l m n o p q
r s t u v w x y z

SUPPORTING FONTS
POLICES DE CARACTÈRES SECONDAIRES

Charlotte Sans Book Plain

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg

Charlotte Sans Book Italic Plain

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg

The official font for the Vancouver 2010 Olympic Games Emblem is Charlotte Sans Bold Plain. This is the font used for “Vancouver 2010” and it is used in lower case only. The numbers “2010” are a customized bold version that matches the weight of the lower case letters. Charlotte Sans is the official typography family for all printed materials representing the Vancouver 2010 Olympic Games. The typography has a contemporary, yet natural and balanced look that is aligned with the design aesthetic of Canada’s west coast.

The supporting fonts are Charlotte Sans Book Plain and Charlotte Sans Book Italic. The purpose of these fonts are to maintain a consistent appearance in all branding materials projecting the visual image of the Games.

Anyone wishing to use a Charlotte Sans typeface must obtain an appropriate license from the rights holder.

La police de caractères officielle des Jeux olympiques d’hiver de 2010 à Vancouver est la police Charlotte Sans Bold Plain. Cette police est utilisée pour l’expression « Vancouver 2010 », dont tous les caractères sont en bas de casse. Le nombre « 2010 » est écrit en caractères gras personnalisés correspondant à la graisse des minuscules. Charlotte Sans constitue la famille typographique officielle utilisée pour tout document imprimé représentant les Jeux olympiques d’hiver de 2010 à Vancouver. La typographie présente une allure contemporaine, mais naturelle et équilibrée, qui reflète l’esthétique naturelle de la côte Ouest du Canada.

Les polices de caractères secondaires sont Charlotte Sans Book Plain et Charlotte Sans Book Italic. L’utilisation de ces polices vise à préserver une apparence uniforme pour tout le matériel de mise en marché véhiculant l’image visuelle des Jeux.

Toute personne voulant utiliser la police de caractères Charlotte Sans doit obtenir une autorisation appropriée du détenteur des droits.

COLOUR PALETTE

PALETTE DE COULEURS

The colour palette applies to the preferred version of the Vancouver 2010 Olympic Games Emblem and to all the authorized derivative versions. These colours have been specifically selected to project the colours of Canada, and especially the 2010 host region, which is known for its breath-taking, pristine natural beauty. In addition to the Emblem colour palette, the colour white is a principal colour in the Vancouver 2010 brand palette. The use of white creates a clean, modern appearance that effectively sets off the Emblem and also suggests the bright, white ice and snow that characterize the sports of the Winter Games.

La palette de couleurs s'applique à la version préférée de l'emblème des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et à toutes les versions dérivées autorisées. Ces couleurs ont été choisies spécifiquement pour refléter les couleurs du Canada et plus particulièrement celles de la région hôte des Jeux de 2010, qui est reconnue pour sa nature vierge d'une beauté légendaire. Outre la palette de couleurs de l'emblème, le blanc est l'une des couleurs principales de la palette de Vancouver 2010. L'utilisation du blanc crée un cadre épuré et moderne qui met l'emblème en valeur et évoque la pureté de la neige et de la glace qui caractérise les sports des Jeux d'hiver.

The Preferred Emblem exists in the following colour versions:
- full-colour
- monochromatic white (negative)
- two-colour
- monochromatic blue (positive)
- greyscale

Il existe cinq versions couleur de l'emblème préféré :
- *en cinq couleurs*
- *monochrome en blanc (négatif)*
- *bicolore*
- *monochrome en bleu (positif)*
- *échelle de gris*

vancouver 2010

COLOURS *Couleurs*	**PROCESS COLOUR** *Quadrichromie*				**PANTONE® MATCHING SYSTEM** *Nuancier Pantone[MD]*	**RGB** *RVB*
COAST FOREST GREEN *Vert forêt*	c: 100	m: 0	y: 100	k: 0	Pantone® 355 C	R: 000 G: 136 B: 055
WINTER OCEAN BLUE *Bleu océan*	c: 100	m: 67	y: 0	k: 23	Pantone® 288 C	R: 009 G: 040 B: 105
GLACIER BLUE *Bleu glacier*	c: 50	m: 25	y: 0	k: 10	Pantone® 652 C	R: 086 G: 116 B: 169
MAPLE LEAF RED *Rouge feuille d'érable*	c: 0	m: 97	y: 100	k: 0	Pantone® 485 C	R: 254 G: 000 B: 012
ALPËNGLOW YELLOW *Jaune alpënglow*	c: 0	m: 35	y: 90	k: 0	Pantone® 137 C	R: 255 G: 168 B: 020
ORCA BLACK *Noir orque*	c: 0	m: 0	y: 0	k: 100	Pantone® Process Black C	R: 000 G: 000 B: 000

When the Olympic Rings are shown in full colour, the yellow, black, green and red match the tones above. The blue ring must be shown in Olympic Blue (below):

Pour la version en cinq couleurs des anneaux, les tons de jaune, de noir, de vert et de rouge doivent correspondre à ceux illustrés ci-dessus. Toutefois, le Bleu olympique devrait toujours être utilisé pour l'anneau bleu (ci-dessous) :

OLYMPIC BLUE *Bleu olympique*	c: 100	m: 30	y: 0	k: 6	Pantone® 3005 C	R: 005 G: 106 B: 166

COLOUR PALETTE

PALETTE DE COULEURS

POWDER WHITE *Blanc poudre*	c: 0	m: 0	y: 0	k: 0	
WINTER OCEAN BLUE *Bleu océan*	c: 100	m: 67	y: 0	k: 23	Pantone® 288 C
GLACIER BLUE *Bleu glacier*	c: 50	m: 25	y: 0	k: 10	Pantone® 652 C
ORCA BLACK *Noir orque*	c: 0	m: 0	y: 0	k: 100	Pantone® Process Black C
ORCA BLACK *Noir orque*	c: 0	m: 0	y: 0	k: 100	Pantone® Process Black C

USE OF COLOUR VERSIONS

UTILISATION DES VERSIONS COULEUR

The full-colour version of the Emblem must only be used on a white background. On a coloured background, the monochromatic white (negative) version must be used. If the background colour is very light, and this version of the Emblem is not fully legible in all its parts, then the two-colour version must be used. The monochromatic blue (positive) and greyscale (positive) versions must only be used when the other versions do not guarantee full legibility or as a result of restrictions imposed by printing such as one colour printing or black and white printing.

La version en cinq couleurs de l'emblème ne doit être utilisée que sur fond blanc. Sur un fond de couleur, la version monochrome en blanc (négatif) doit être utilisée. Si la couleur du fond est très pâle et que la version en cinq couleurs de l'emblème n'est pas entièrement lisible, la version bicolore doit être utilisée. Les versions monochrome en bleu (positif) et échelle de gris (positif) ne doivent être utilisées que lorsque les autres versions n'offrent pas une lisibilité optimale ou lorsqu'il existe des restrictions relatives à l'impression, comme une impression en une couleur ou une impression en noir et blanc.

USE OF COLOUR VERSIONS

UTILISATION DES VERSIONS COULEUR

Monochromatic white (negative) on the Glacier Blue background or for use on any solid coloured background.

Version monochrome en blanc (négatif) sur fond bleu glacier ou pour toute utilisation sur fond de couleur uni.

Monochromatic white (negative): Use on coloured backgrounds providing the Emblem is legible in all its parts.

Version monochrome en blanc (négatif) : utilisée sur les fonds de couleur, à la condition que l'emblème soit entièrement lisible.

Monochromatic white (negative): Use on dark-coloured backgrounds providing the Emblem is legible in all its parts.

Version monochrome en blanc (négatif) : utilisée sur les fonds de couleur foncée, à la condition que l'emblème soit entièrement lisible.

Monochromatic white (negative): Use on black background.

Version monochrome en blanc (négatif) : utilisée sur fond noir.

Two-colour version: Use on light-coloured backgrounds providing the Emblem is legible in all its parts.

Version bicolore : utilisée sur les fonds de couleur pâle, à la condition que l'emblème soit entièrement lisible.

Monochromatic blue (positive): Use when other colour versions do not guarantee perfect legibility of the Emblem in all its parts.

Version monochrome en bleu (positif) : utilisée lorsque les autres versions couleur n'offrent pas une lisibilité optimale de l'emblème.

Greyscale (positive): Use on white background if there are restrictions imposed by printing.

Échelle de gris (en positif) : utilisée sur fond blanc lorsqu'il existe des restrictions relatives à l'impression.

INQUIRIES

DEMANDES DE RENSEIGNEMENT

INQUIRIES ABOUT VANCOUVER 2010 MARKS USAGE CAN BE DIRECTED TO:

Media Relations, VANOC Communications
Suite 400 – 1095 West Pender Street
Vancouver, British Columbia
Canada V6E 2M6

Tel: 778.328.2010
Toll-Free: 1.877.408.2010 (Toll-free)
Fax: 778.328.2011
E-mail: mediarelations@vancouver2010.com

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES À L'UTILISATION DES MARQUES DE VANCOUVER 2010 PEUVENT ÊTRE ACHEMINÉES À :

Relations avec les médias, COVAN, Communications
1095, rue Pender Ouest, bureau 400
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6E 2M6

Téléphone : *778.328.2010*
Numéro sans frais : *1.877.408.2010 (sans frais)*
Télécopieur : *778.328-2011*
Courriel : *mediarelations@vancouver2010.com*